

La réforme des heures supplémentaires

La loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) réforme le régime social et fiscal des heures supplémentaires effectuées depuis le 1^{er} octobre

Afin de répondre à vos questions, le service Emploi de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Seine-Saint-Denis vous propose de vous rencontrer, dans le cadre d'une réunion de travail

Le mardi 23 octobre de 9 heures à 11 heures 30 à la CCIP 93
Avec le concours de :
Johanna Weizmann, Avocat

Thèmes abordés :

- Les aspects réglementaires de la réforme
- Le décompte des heures supplémentaires
- Distinguer les notions d'heures supplémentaires, d'heures choisies, d'heures complémentaires
- Le taux de majoration applicable
- Calculer les exonérations fiscales et sociales
- Cas pratique : le coût des heures supplémentaires à partir du 1^{er} octobre 2007

Affaire suivie par : Marie-Claude Damiens
Conseiller - Service Emploi
01 48 95 11 38 - mdamiens@ccip.fr

Coupon-Réponse

Nom Prénom

Fonction Entreprise ou organisme

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

E-mail Site Internet

Participera Ne participera pas

Souhaite poser la question suivante :

ph.....

Coupon-réponse à retourner avant le 19 octobre 2007 par courrier ou par fax au 01 48 95 11 13 ou par E-mail à :
Inscription.emploi93@ccip.fr